

Mercredi 21 mai 2014

Coopération concours Grand Ouest
Centre organisateur : Service Interrégional des Concours
adossé au Centre de Gestion d'Ille et Vilaine

Sujet national pour l'ensemble des Centres organisateurs de l'examen

EXAMEN PROFESSIONNEL D'ASSISTANT TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE AVANCEMENT DE GRADE

- SESSION 2014 -

La rédaction d'une note, à l'aide des éléments contenus dans un dossier portant sur la spécialité dans laquelle le candidat se présente

Durée : 3 h 00
Coefficient : 1

SPECIALITE : BIBLIOTHEQUE

Ce sujet comprend 21 pages, y compris celle de garde.

RAPPEL

- ↪ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni votre numéro de convocation, ni signature ou paraphe.
- ↪ Aucune référence (nom de collectivité, nom de personne, ...) autre que celle figurant le cas échéant sur le sujet ou dans le dossier ne doit apparaître dans votre copie.
- ↪ Seul l'usage d'un stylo soit noir, soit bleu, est autorisé (bille, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.

Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.

Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Sujet :

Vous êtes assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques à la médiathèque de Cultureville. Votre directeur souhaite acheter des livres numériques et les mettre à disposition des lecteurs. A l'aide des documents joints, vous rédigez une note sur le livre numérique en bibliothèque-médiathèque.

Liste des documents :

- Document 1 :** Une étude internationale sur le prêt d'e-books en bibliothèque, par Laurence SANTANTONIOS - *Livres Hebdo* - 22/03/2013 - 2 pages
- Document 2 :** « Inventer de nouveaux usages : l'ebook en bibliothèque » - *Le blog de Bouquineo*, 28 mai 2012 – 4 pages
- Document 3 :** « Des professionnels de l'édition numérique lancent le Groupement pour le développement de la lecture numérique (GLN) » - *La Correspondance de la presse*, 25/10/2013 – 1 page
- Document 4 :** « Le livre numérique perce timidement en France » - *Le Figaro* - 09/10/2013 – 2 pages
- Document 5 :** « Les BU numériques, vrai débouché pour les éditeurs » - *Livres Hebdo* - 20/09/2013 – 1 page
- Document 6 :** « Ce sont les grandes plateformes qui font la loi sur la Toile » - *Libération*, 19/09/2013 – 2 pages
- Document 7 :** « Le livre numérique fait sa rentrée » - *Le Figaro* - 31/08/2013 – 2 pages
- Document 8 :** « Le point sur P.N.B » - Réseau CAREL, [www. reseaucarel.org](http://www.reseaucarel.org) - 16/09/2013 – 2 pages
- Document 9 :** "L'offre numérique en bibliothèque n'est pas à la hauteur », Rapport Lescure - *localtis.info* – 15 mai 2013 - 1 page
- Document 10 :** « Liseuses en bibliothèque : le rendu du prêt » - *Archimag n°252* - mars 2012 - 2 pages

Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C.

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents volontairement non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.

DOCUMENT 1

Bibliothèques Une étude internationale sur le prêt d'e-books en bibliothèque

PUBLIE LE 22/03/2013 par ls



D'après l'enquête Idate pour le ministère de la Culture, il n'existe dans le monde aucun modèle économique stable méritant d'être suivi.

Rendue publique le 22 mars, l'étude internationale de la société Idate menée entre mai 2012 et aujourd'hui dans sept pays pour le compte du ministère de la Culture sur le prêt d'e-books dans les bibliothèques publiques fait apparaître que les relations entre éditeurs et bibliothécaires ne sont stabilisées dans aucun pays et que n'émerge nulle part à ce jour un modèle stable pour la distribution du livre numérique en bibliothèque.

D'après l'enquête réalisée aux Etats-Unis, au Canada, en Allemagne, en Espagne, aux Pays-Bas, au Royaume uni et en Suède, le pourcentage de bibliothèques publiques (les bibliothèques universitaires ne sont pas concernées par l'étude) qui prêtent des livres numériques, qui est de 4% en France, est très disparate d'un pays à l'autre: 100% en Suède, 75% aux Etats-Unis, 71% en Grande Bretagne, 16% en Allemagne, tandis qu'il reste très marginal en Espagne et aux Pays-Bas.

«Chaque pays a son histoire et sa problématique, commente Gilles Fontaine, directeur adjoint de l'Idate. Par exemple le prêt d'e-books aux Etats-Unis, qui a commencé dès 2000, se situe dans un contexte très tendu car le distributeur leader, Overdrive, inquiète par son monopole qui s'étend au Canada et en Grande Bretagne. Du côté des éditeurs, deux des six plus gros acteurs refusent de prêter leurs livres. En Suède, la totalité des éditeurs ont accepté le prêt de leurs livres en bibliothèque depuis 2001, les bibliothécaires payant en fonction des téléchargements de leurs usagers. Le problème est que la pratique a eu un tel succès que les budgets des bibliothécaires ont explosé.»

Au demeurant, les retours d'usages sont très rares, excepté aux Etats-Unis où l'on sait par exemple que le service numérique Overdrive de la New York Public Library est équivalent en termes de prêts à une des annexes de l'établissement.

L'étude montre que partout les libraires sont peu présents et qu'ils ont du mal à s'insérer dans les plateformes existantes. *«Il y a une zone d'ambiguïté chez les plateformes des distributeurs, estime Gilles Fontaine, car ils sont à la fois prestataire technique et fournisseur commercial. Que se passe-t-il si une bibliothèque décide de rompre son contrat?»* demande-t-il, citant l'exemple d'une bibliothèque du Kansas, aux Etats-Unis, qui voulait quitter Overdrive mais garder les e-books qu'elle avait achetés. Au terme d'un procès engagé par la bibliothèque, cette dernière a gagné.

L'impact de la numérisation sur le marché du livre, l'apparition possible de modèles de location restent des inconnues. *«En ce qui concerne le prêt numérique, estime Gilles Fontaine, on peut qualifier la demande d'émergente au moins en Europe. Dans ce contexte,*

tenter de figer les règles des relations entre éditeurs et bibliothèques paraît prématuré et probablement vain.» L'étude conclut néanmoins que le statu quo n'est pas possible, autant pour l'image de la profession et du livre numérique que parce que les difficultés se posent déjà dans la pratique: par exemple dans les bibliothèques universitaires accablées par le renchérissement des coûts et la perte de maîtrise des catalogues.

L'étude Idate livre ainsi sept pistes de réflexion à court terme :

1. Subordonner l'attribution des aides à la numérisation à l'intégration des ouvrages numérisés dans des offres destinées aux bibliothèques
2. Définir des stratégies d'acquisition "livres numériques" plus précises de la part des bibliothèques
3. Réaliser des économies d'échelle au niveau territorial en évitant la multiplication des lancements de services de prêt numérique par de trop petites bibliothèques, qui peuvent être desservies par un service de prêt numérique (éventuellement en marque blanche) développé par la bibliothèque départementale de prêt
4. Intégrer le livre numérique dans la question générale de la rénovation des SIGB des bibliothèques
5. Définir des modèles d'offres types entre bibliothèques et éditeurs
6. Clarifier les relations contractuelles entre plateformes et bibliothèques, ce qui implique notamment de poursuivre la clarification du statut juridique du livre numérique
7. Expérimenter en vraie grandeur sur des offres réelles

«Il est souhaitable qu'un cadre commun rassemble bibliothèques de lecture publique et éditeurs pour la construction d'une offre numérique», conclut l'étude, qui devrait servir de base à un groupe de travail opérationnel que mettrait en place le service du livre et de la lecture du ministère de la Culture. Ce groupe de travail serait chargé de réfléchir à des recommandations et pourrait aboutir à une sorte de charte diffusée au moment du congrès international de l'IFLA (International Federation of Library Associations) qui se déroule à Lyon en août 2014.

DOCUMENT 2

INVENTER DE NOUVEAUX USAGES : L'EBOOK EN BIBLIOTHÈQUE

Parmi les grand chantiers en cours, dans cette entrée timide mais progressive de la lecture numérique dans les mœurs, celui du prêt de livres numériques a fait parler de lui ces derniers temps. Voici un petit état des lieux en ce printemps 2012.

Comment prête t-on un livre numérique à l'heure actuelle ?

Via des bibliothèques ou des plateformes spécifiques de prêt de livres numériques

Pour faire simple, les bibliothèques achètent l'accès à un catalogue d'ouvrages qu'elles mettent à disposition de leurs utilisateurs. Les modalités techniques et économiques peuvent varier (voir plus bas).

Du point de vue de l'utilisateur, en général, **le prêt de livres est géré par DRM et/ou par chronodégradation** : le livre est prêté pour une durée déterminée, pendant laquelle il n'est pas accessible aux autres utilisateurs, et passée laquelle le fichier se rend inutilisable pour l'emprunteur. Et s'il n'a pas eu le temps de finir de le lire, il n'a qu'à le réemprunter.

Si ce système ressemble beaucoup à l'emprunt de livres papier, il présente néanmoins **une contrainte majeure ; les utilisateurs doivent être équipés pour pouvoir lire des livres protégés par DRM** (donc installer le logiciel Adobe Reader sur leur ordinateur, et utiliser des supports de lecture supportant les DRM Adobe : exit le Kindle, le Playbook, etc.).

Entre utilisateurs

Le principal système de prêt d'ebooks entre utilisateurs à l'heure actuelle est celui proposé par **Amazon**. De façon très similaire, un utilisateur peut prêter un de ses ebooks à un proche également utilisateur de Kindle, pour 14 jours, pendant lesquels le propriétaire du livre n'y a plus accès, et au terme desquels il retrouve son livre – et l'emprunteur le perd. La contrainte est comparable au système décrit plus haut – et le cercle encore plus fermé.

Bien sûr, avec des livres libres de DRMs, la question technique ne se poserait pas : aussi facilement qu'on remet un livre papier entre les mains d'un proche, on lui enverrait un courriel avec le livre en pièce jointe. Mais, quid de rendre le livre à son possesseur ?

Détruirait-on vraiment un livre numérique prêté de sa bibliothèque une fois que l'on a fini de le lire, par acquis de conscience ? La brièveté de l'échange qui distingue prêt et don tendrait donc sans doute, en étant réaliste, à disparaître. Ainsi que la privation vécue par le possesseur originel du livre dans le cas du prêt ou du don. Mais si cette multiplication des petits pains aurait de quoi plaire aux utilisateurs, elle pose d'évidents problèmes aux auteurs.

Avec quel modèle économique ?

Pour le lecteur, l'emprunt de livres numériques est évidemment gratuit, ou au pire, conditionné à la souscription à un abonnement d'un montant (en général faible) complètement dé-corrélé de l'intensité de sa consommation de livres.

Le blog de Bouquineo – 28 mai 2012

Pour les bibliothèques en revanche, c'est plus compliqué. Certains éditeurs fonctionnent sur un **système de « licences »**, qui peut prendre différentes formes, par exemple :

- je te vends un livre que tu peux prêter maximum X fois (26 fois pour la maison d'édition Harper Collins, par exemple) ;
- je te vends un certain nombre d'exemplaires de mon livre, et tu ne peux pas prêter plus que ce nombre d'exemplaires simultanément ;
- je te vends mon livre beaucoup plus cher que son prix public, mais avec une totale liberté de nombre de prêts...

D'autres, et le système semble déjà plus intelligent, perçoivent une redevance mensuelle proportionnelle à l'utilisation qui a été faite de leur livre (**modèle de « pay-per-use »**).

On discute également la possibilité de mettre en place un **système de « rent-to-own »**, dans lequel les bibliothèques paieraient un droit de prêt pendant un certain temps, au bout duquel elles deviendraient propriétaires du fichier, mais l'expérience ne semble pas encore avoir été tentée.

Quels sont les principaux acteurs impliqués ?

Les prestataires

Overdrive est la première société à s'être lancée dans le prêt de livres numériques, outre-Atlantique, et reste le leader dans ce domaine. A son actif, des centaines de bibliothèques, plus de 650 000 ebooks et audiobooks, plus de 18 000 établissements publics ou universitaires proposant son catalogue, des livres numériques compatibles avec presque tous les lecteurs ebook du marché.

3M propose également un service de bibliothèque en ligne, contenant plus de 100 000 livres, compatibles avec la plupart des lecteurs ebook du marché. Pour se distinguer d'Overdrive, ils proposent aux bibliothèques partenaires des services complémentaires, une borne tactile permettant aux utilisateurs d'explorer leur catalogue, ainsi qu'un service de prêt de lecteurs ebooks avec accès direct au catalogue.

OpenLibrary.org est un projet de bibliothèque d'Internet Archive. Grâce à ses mille bibliothèques partenaires, réparties dans six pays différents, OpenLibrary parvient à proposer au prêt plus de 100 000 ebooks, essentiellement du XXème siècle.

Pretnumerique.ca est une plateforme toute récente, crée par De Marque avec pour objectif de gérer le prêt de livres numériques sur l'ensemble du territoire canadien. Pour le moment, 50 éditeurs partenaires offrent ainsi un catalogue de 5100 titres, parmi lesquels les bibliothèques partenaires peuvent passer commande pour se constituer un catalogue à proposer à leurs lecteurs.

Cyberlibris est l'acteur majeur en France dans le domaine du prêt de livres numériques. Grâce à ses quelques 300 éditeurs partenaires, il a réussi à mettre en place un catalogue de livres numériques très riche et varié, décomposé en offres spécifiques : académique, professionnelle, familiale... qui a déjà séduit plusieurs centaines de bibliothèques scolaires, universitaires ou municipales (entre autres!).

Amazon s'est également attaqué à cette nouvelle utilisation des livres numériques, mais comment souvent, en s'adressant directement à l'utilisateur final, supprimant l'intermédiaire ici « bibliothèque ». Amazon a commencé par permettre à ses utilisateurs de se prêter mutuellement des livres dans un premier temps, puis a ouvert plus récemment la **Kindle Owner's Lending Library**, un fonds de 145 000 ebooks que les utilisateurs Kindle « Premium » peuvent emprunter gratuitement au rythme d'un par mois. A partir du 19 juin prochain, on y trouvera notamment les Harry Potter, entre autres best-sellers...

Les éditeurs

Les éditeurs se montrent pour le moment assez frileux sur la question du prêt de livres numériques : viabilité économique, risque de piratage, sont autant d'incertitudes qui les incitent à rester en retrait. Quand les arguments avancés ne sont pas plus surprenants encore, ainsi cette déclaration d'Arnaud Nourry, PDG de Hachette, au Salon du livre de Paris en mars dernier :

« Ces lieux ont pour vocation d'offrir à des gens qui n'ont pas les moyens financiers, un accès subventionné par la collectivité, au livre. Nous sommes très attachés aux bibliothèques, qui sont des clients très importants pour nos éditeurs, particulièrement en littérature. Alors, il faut vous retourner la question : est-ce que les acheteurs d'iPad ont besoin qu'on les aide à se procurer des livres numériques gratuitement ? Je ne suis pas certain que cela corresponde à la mission des bibliothèques. »

Par définition, me semble-t-il, les gens qui ont acheté un Kindle ou un iPad, ont un pouvoir d'achat, là où les gens qui sont les usagers de ces lieux en manquent. La position de Hachette aujourd'hui, c'est que l'on ne vend pas aux bibliothèques, pour éviter d'avoir ces prix très hauts, considérant qu'il n'y a pas encore de nécessité. On changera un jour, quand on aura trouvé les formules, il y'en a plein d'autres, comme la licence qui octroierait une utilisation durant six mois. Encore une fois, les bibliothèques sont essentielles dans l'économie du livre, mais il est tout aussi essentiel que les gens achètent des livres. Si on commence à donner un accès libre et quasiment gratuit au lecteur pour des versions numériques, alors que le marché est à peine en train d'émerger, on va tuer le marché. »

Pour information, Hachette serait néanmoins en train de remettre en place une expérience de prêt d'ebooks.

Les bibliothèques

Il est impossible d'en dresser une liste à proprement parler, mais sachez que **d'ores et déjà, bon nombre de bibliothèques scolaires, universitaires, mais aussi municipales, proposent le prêt d'ebooks** (elles seraient plus de 4000 !). Les initiatives sont variées, allant du prêt d'e-readers avec catalogue inclus (comme le tout récent projet « Tab en bib »), à la création d'espaces de lecture numérique (par exemple à la bibliothèque des Champs-Libres, à Rennes). Renseignez-vous près de chez vous !

Les principaux points de débat actuels

- **Le contenu des catalogues** : nombre d'éditeurs hésitent encore à ouvrir leurs best-sellers et autres nouveautés au prêt en numérique. Les catalogues actuels sont donc très fournis en livres « anciens », mais ce n'est pas nécessairement ce que souhaitent les lecteurs, comme le souligne Cyrille Jaouan, de la bibliothèque Dumont d'Aulnay-sous-Bois :« *Nous avons de super outils, mais le contenu est limité aux ouvrages libres de droits, et donc assez vieux. Ce que veulent les usagers, ce sont les derniers best-sellers, ou les derniers polars* »
- **L'accessibilité des livres** : les problèmes de DRM, de compatibilité des appareils et logiciels de lecture des utilisateurs, de chronodégradation des fichiers, sont autant de problèmes qui compromettent l'expérience de lecture, et risquent de détourner les lecteurs de l'emprunt d'ebooks.
- **La rémunération des auteurs** ; c'est en ce moment une question brûlante au Royaume-Uni notamment.
- **La protection contre le piratage**, l'éternelle angoisse de certains éditeurs et auteurs...

DOCUMENT 3

Des professionnels de l'édition numérique lancent le Groupement pour le développement de la lecture numérique (GLN) pour "contribuer à l'avènement d'une véritable industrie de la lecture numérique"

Plusieurs professionnels de l'édition numérique ont annoncé hier la création du Groupement pour le développement de la lecture numérique (GLN), afin "d'organiser et de structurer la filière dans une complémentarité constructive avec le format papier". L'objectif du GLN est de "fédérer tous les acteurs francophones professionnels autour du développement du format numérique et sa diffusion auprès d'un large public", précise cette association loi de 1901.

Présidé par l'éditeur de livres numériques Benoit de La BOURDONNAYE, le GLN se veut à la fois observatoire des tendances, de l'activité économique et des usages, et entend être un "pivot pour tous les professionnels du secteur", indique-t-il, soulignant que la pratique de la lecture numérique est en plein essor. "Avec la mutation des métiers du livre et l'émergence de nouvelles activités, les acteurs professionnels du secteur se mobilisent pour contribuer à l'avènement d'une véritable industrie de la lecture numérique", ajoute-t-il.

Et de rappeler qu'en France, 300 000 liseuses ont été vendues en 2012, et les prévisions pour 2013 sont de l'ordre de 500 000, selon l'institut GfK cité par le GLN. En outre, le nombre des foyers possédant une tablette a plus que doublé en un an, passant de 2,2 millions au 1^{er} trimestre 2012 à 5,1 millions au 1^{er} trimestre 2013 (Baromètre Médiamétrie - GfK juin 2013) et 45 % des Français lisent de la presse numérique (Audipresse).

Une des huit commissions se penchera sur la thématique de la presse et des médias

"La naissance du GLN correspond également à une nécessité exprimée par bon nombre de professionnels qui ont ressenti le besoin de parler d'une seule voix", a indiqué le groupement. Celui-ci a d'ailleurs constitué des commissions pour chaque problématique, des thématiques plus larges que la question du livre et qui concerne notamment la presse.

Les thématiques sont au nombre de huit au total : il s'agit des relations avec les éditeurs ; de la presse et les médias ; des plateformes d'abonnement et de distribution alternative (streaming, bibliothèques, prêts, etc.) ; des auteurs autoédités et les auteurs publiés chez des éditeurs pure players ou traditionnels ; des forums, les blogs et les clubs de lecture ; des plateformes de téléchargement, les diffuseurs, les distributeurs et les librairies traditionnelles ; des créateurs de contenus et de solutions logicielles numériques (prestataires de service, applications, logicielles, fabricants d'outils de lecture, etc.) ; des relations avec l'interprofession.

Le GLN a donc vocation à rassembler "tous les acteurs de la chaîne", des médiathèques, en passant par les constructeurs d'appareils mobiles, éditeurs de presse, pure players, aux librairies physiques, etc.

Le travail de rapprochement avec les éditeurs de presse en est à ses débuts, le GLN ayant "envoyé un courrier spécifique aux organisations syndicales et de regroupement de presse", pour annoncer le lancement, a précisé à "La Correspondance de la Presse", Mme Elisabeth SUTTON, vice-présidente en charge des relations avec la presse et les médias du GLN, par ailleurs co-fondatrice du site d'actualités spécialisé sur la lecture numérique IDboox.com.

La Correspondance de la presse - 25/10/2013



MÉDIAS et PUBLICITÉ

Le livre numérique perce timidement en France

À la Foire du livre de Francfort, les Français sont déterminés à se faire une place au soleil sur ce marché d'avenir.

CAROLINE DE MALET

 @demaletcaroline

ÉDITION C'est encore loin d'être une révolution. Juste un frémissement. Alors que la Foire du livre de Francfort ouvre ses portes mercredi jusqu'à dimanche, la France s'est résolument lancée dans la course au livre numérique. C'est en effet la première rentrée littéraire où la plupart des éditeurs peuvent se vanter d'avoir lancé quasiment toutes leurs nouveautés en version e-book. Certains sont même en passe d'achever la numérisation de tout leur fonds éditorial. Résultat : les plus offensifs, comme Albin Michel, Grasset, Fayard ou JC Lattès, affichent fièrement 4 à 5 % de leur chiffre d'affaires en e-books. Ridicule ? C'est mieux que la moyenne du marché français (3,1 % et 2 % l'an dernier, contre 22 % aux États-Unis). Car tous les e-books sont loin d'être des best-sellers comme *Inferno*, le troisième tome du *Da Vinci Code* (33 000 téléchargements).

La principale pierre d'achoppement demeure leur prix (25 à 30 % inférieur au papier), encore souvent jugé trop élevé par les lecteurs. « Il existe une forte élasticité au prix », confirme Olivier Nora, qui dirige Grasset et Fayard (Hachette). Car « les lecteurs ont du mal à comprendre que les coûts de fabrication d'un livre ne représentant que 15 % de son prix public de vente », explique Vincent Montagne, président du Syndicat national de l'édition (SNE). D'autant que la numérisation représente de lourds investissements. « Cette po-

litique n'est rentable que si les frais liés au travail éditorial, à la promotion et à la distribution d'une œuvre ont déjà été amortis », explique Alexis Esménard, directeur du développement numérique chez Albin Michel. Ce qui pas forcément le cas d'un livre nouveau.

Le livre numérique n'est donc pas près de tuer le livre papier, en France. Si l'on en croit une étude d'Edilivre, 88 % des Français ne croient pas à ce scénario. Outre l'attachement farouche des Français à la culture papier, il faut dire que l'iPad et les liseuses y ont débarqué plus tardivement que dans les pays anglo-saxons (2011 pour le Kindle d'Amazon) et que le réseau de librairies y est plus important qu'à l'étranger. Enfin, les éditeurs ont agi en ordre dispersé, en mettant en place plusieurs plates-formes de distribution : Eden Livres (Flammarion, Gallimard, La Martinière-Seuil, Actes Sud, Albin Michel), Numilog (Hachette) ou E-plateforme (Editis)...

La profession veille

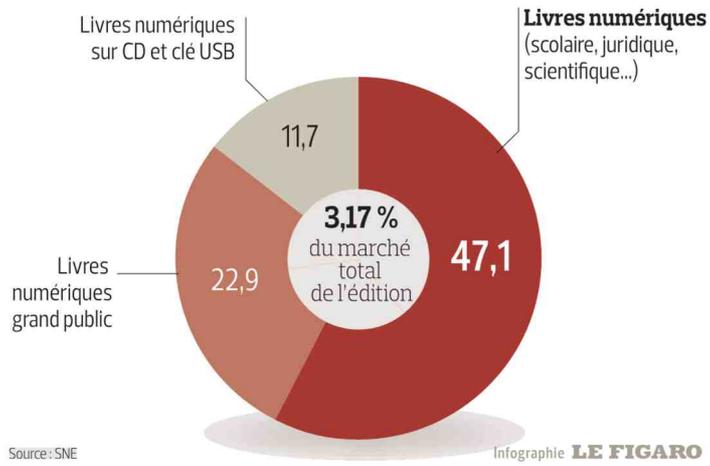
Quant à la proposition de loi visant à interdire le cumul des frais de port et le rabais de 5 %, votée par les députés la semaine dernière, « il n'est pas sûr qu'elle freine Amazon en France, s'il fait bien son travail », estime Xavier de Bartillat, PDG des éditions Tallandier. « L'industrie du livre souffre énormément d'Amazon dans les pays anglo-saxons, mais beaucoup moins en France grâce à la loi Lang

sur le prix du livre », relativise Isabelle Laffont, directrice générale de JC Lattès.

La profession veille au grain. Et Olivier Nora de rappeler : « Si Hachette est parvenu à faire plier Google dans sa bataille sur l'accord préalable des auteurs en cas de numérisation, c'est grâce à sa puissance à l'international. » Vincent Montagne est très clair : « Nous sommes attentifs au fait que l'ensemble des acteurs, notamment Internet, respecte la loi dans les métiers du livre. » À bon entendeur. ■

Un marché de 81,8 millions d'euros

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES DU LIVRE NUMÉRIQUE PAR TYPE DE PRODUIT
en millions d'euros



Les e-books ont un prix de 25 à 30 % inférieur au papier.
DANIEL ROLAND / AFP

DOCUMENT 5

LES BU NUMÉRIQUES, VRAI DÉBOUCHÉ POUR LES ÉDITEURS

Si les ventes de livres numériques en B2C (business to consumer) sont encore faibles, les bibliothèques numériques représentent en revanche un débouché important pour les éditeurs. Elles permettent même de compenser en partie l'érosion des ventes papier. Les 400 « Repères » de La Découverte et les 800 « Que sais-je ? » des Puf, notamment, sont disponibles sur la plateforme Cairn. « Cette double offre de manuels de 1200 titres se déploie fortement dans les BU et elle est rendue accessible sur les intranet aux enseignants et aux étudiants », se félicite le P-DG de La Découverte, François Gèze. La montée en puissance est bonne et les revenus permettent de compenser la baisse des ventes de l'imprimé ». « La désaffection des étudiants pour les livres papier est partiellement rattrapée par les liens

excellents que nous entretenons avec les bibliothèques en matière de publications numériques », confirme Monique Labrune, la P-DG des Puf.

Après avoir démarré avec des revues, puis des ouvrages collectifs de recherche, Cairn.info a poursuivi avec des collections de poche comme « Repères » et « Que sais-je ? » et s'étend maintenant aux monographies, avec toujours une prédilection pour les ouvrages de recherche. « La plateforme s'adresse plutôt à un public d'étudiants avancés et d'enseignants-chercheurs. Nous démarrons ce nouvel axe avec les éditeurs déjà présents sur Cairn », détaille François Gèze. Les utilisateurs de bibliothèques numériques ne sont pas pour autant perdus pour le papier. « Ce n'est pas parce qu'un livre est disponible sur un bouquet

que vous n'aurez pas des achats papier, à partir du moment où l'ouvrage constitue le socle même de l'enseignement. J'ai des étudiants qui ont acheté des ouvrages que je conseillais alors qu'ils étaient disponibles gratuitement à la bibliothèque », témoigne un professeur d'université. Un avis corroboré par François Gèze : « Nous disposons de quelques enquêtes sur les Etats-Unis, où les pratiques sont très en avance. Or, même là-bas, les livres de textes sont peu lus sur des tablettes. Les bases de données sont très utilisées, mais davantage pour les articles, l'e-learning... Il y a des usages qui font qu'on feuillette des livres en ligne pour se documenter, mais lire un livre complet pour l'étudier sur son support personnel, ce n'est pas la tendance. » ◉

«Ce sont les grandes plateformes qui font la loi sur la Toile»

Fleur Pellerin, ministre de l'Economie numérique, dénonce une mainmise des géants du Web qui met en péril l'innovation.

Recueilli par **CHRISTOPHE ALIX** et **CATHERINE MAUSSON**

Photo **FREDÉRIC STUCIN**

Un mois avant le Conseil européen qui sera consacré pour la première fois au numérique, la ministre en charge du dossier, Fleur Pellerin, explique pourquoi la France entend lancer une grande offensive européenne pour mettre en place une régulation des géants, archidominants et tous américains, d'Internet.

C'est la guerre ?

Ce qui me frappe, c'est que l'on reste très focalisé aujourd'hui sur la régulation des réseaux, comme l'illustre le nouveau «paquet télécom» proposé par la Commission. Mais on oublie que l'enjeu principal concerne désormais les grandes plateformes, comme Apple, Google, Facebook, Amazon et consorts, qui sont devenues

INTERVIEW

les points d'accès obligés à l'Internet. Ce sont les conglomerats

du XXI^e siècle qui organisent la nouvelle économie à leur avantage. Si l'on ne fixe pas des règles, c'est tout l'écosystème de l'innovation qui est en danger. Or, il y a urgence à construire des champions européens du numérique. C'est le message que la France fera passer au prochain Conseil européen des chefs d'Etat et de gouvernement, consacré pour la première fois au numérique et à l'innovation.

Comment une poignée d'acteurs peuvent-ils imposer leurs règles à l'ensemble d'un marché aussi vaste et diversifié ?

A travers leurs moteurs de recherche, leurs places de marché ou encore leurs magasins d'applications, ces plateformes ont mis des centaines de milliers d'acteurs économiques dans une situation de dépendance. Elles ont un droit de vie ou de mort sur ces derniers, qui n'ont pas d'autre choix que de passer par elles pour trouver des débouchés et des clients. Encore faut-il que les règles soient claires et identiques pour tous, ce qui n'est absolument pas le cas aujourd'hui. C'est indispensable pour que nos start-up puissent bousculer l'ordre établi du numérique.

Vous avez des exemples ?

Sait-on que 70% des recherches de chambres d'hôtel passent aujourd'hui par le site Booking.com ? Que les hôteliers, qui ne disposent quasiment d'aucune marge de négociation, endossent souvent seuls la perte en cas d'annulation et sont tenus de garder leur dernière chambre pour cet intermédiaire surpuissant ? Certains

magasins d'applications et les kiosques pour la presse en ligne prélèvent un droit de péage de 30% sur chaque transaction et ne permettent même pas aux créateurs de ces services, jeux ou journaux, de savoir qui sont les clients qui les ont achetés. Si ces plateformes décident demain de faire passer leur commission à 50%, aucun régulateur ne pourra les en empêcher.

Vous pointez également la multiplication des conflits d'intérêts, l'opacité des règles...

Ces plateformes sont à la fois juges et parties, diffuseurs et producteurs de services. Elles s'étendent verticalement, en captant une part toujours plus grande de la valeur, et latéralement, en intégrant de nouveaux services mis en avant de manière préférentielle et déloyale. YouTube, la plateforme vidéo de Google, enchérit sans limite sur les mots clés publicitaires du moteur de recherche. Ses concurrents, comme Dailymotion, ne peuvent pas suivre et donc disparaissent dans les profondeurs du classement alors même que cette surenchère ne coûte rien à YouTube ! Du jour au lendemain, ces plateformes peuvent «déréférencer» des sites ou bloquer des applications, entraînant un effondrement quasi immédiat de leur chiffre d'affaires, comme ce fut le cas pour les Français Twenga ou Appgratis. En réalité, les seuls régulateurs qui font aujourd'hui la loi sur la Toile, ce sont eux.

Quel est le danger si cette situation perdure ?

Leurs positions de marché sont devenues tellement dominantes qu'il

devient extrêmement difficile de les contester. Ce qui est en jeu, en définitive, c'est la liberté et la capacité d'innovation. Ils la brident et imposent leurs normes, ce qui empêche l'émergence de tout concurrent potentiel.

Que va proposer la France lors du Conseil européen ?

De bâtir concrètement l'Europe numérique et d'arrêter de subir. Les outils actuels de régulation par la concurrence sont totalement inadaptés à l'univers ultrarapide et mouvant du numérique. Le contentieux européen avec Microsoft a mis dix ans à se régler, alors qu'il aurait fallu pouvoir agir en trois mois. Afin de sortir de cette impasse, l'Europe devrait se doter d'une autorité de régulation pour agir ex ante, dès que les conflits et abus apparaissent avec les plateformes. On pourrait alors réguler ces nouvelles «infrastructures», comme l'Europe le fait déjà dans l'énergie ou les transports. Au-delà du constat largement partagé par nos partenaires,

la France veut faire émerger une véritable Europe du numérique.

Trop tard pour la Commission actuelle, en fin de mandat ?

On prépare le dossier pour qu'il soit en haut de la pile de celle qui lui succédera. Si l'on veut réussir à imposer des règles claires à ces multinationales, dont la puissance et la capacité d'influence dépassent parfois celles des Etats, cela ne peut se faire qu'au niveau européen. L'Europe du numérique est un enjeu vital pour notre économie, pour nos emplois, pour notre souveraineté. ◆

REPÈRES

GAFA

L'acronyme désigne Google, Apple, Facebook et Amazon.

A la fois partenaires et concurrents, cette «bande des quatre», tous américains, règne en maître sur le recen-

sement et la diffusion des contenus et services sur le Web.

«Les avantages offerts par ces plateformes ont progressivement été annihilés par des pratiques qui violent les droits européen et français de la concurrence.»

L'Umih syndicat d'hôteliers

96%

C'est la part de marché détenue par Google dans la recherche en ligne en France. Son navigateur, Chrome, est aujourd'hui le plus utilisé.



Fleur Pellerin, mardi, à Paris.

CULTURE

La percée du livre numérique pour la rentrée littéraire

Le livre numérique fait sa rentrée

ÉDITION Cet automne, la plupart des nouveautés paraissent en version e-book.

J

PHALÈNE DE LA VALETTE

amais rentrée littéraire n'aura été si numérique. Cet automne, la quasi-totalité des 555 œuvres lancées en librairie devrait aussi sortir en version e-book. En 2011, seules 40% des publications étaient concernées. «*La numérisation des nouveautés est désormais pratiquement systématique*», se félicite Marie-Pierre Sangouard, directrice des contenus Kindle chez Amazon. Est-ce l'avènement tant annoncé du livre numérique ? «*Il faut distinguer usages et marché. Côté usages, la bascule s'est effectivement produite*», estime pour sa part Hadrien Gardeur, fondateur de la librairie en ligne Feedbooks, citant à l'appui des succès du domaine public comme *Les Fleurs du Mal* (850 000 téléchargements). Mais si l'«e-lecture» passe de plus en plus dans les mœurs des Français (15% ont essayé, contre 5% il y a un an), l'achat d'e-books reste, lui, marginal. Le numérique ne représente encore que 3% du chiffre d'affaires du livre en France, contre 12% au Royaume-Uni et 22% aux États-Unis. Outre le temps d'adaptation, plusieurs facteurs expliquent la faiblesse du marché.

Faute de numérisation rapide des fonds, le catalogue payant de livres nu-

mériques en français reste peu fourni : 100 000 sur Amazon contre 800 000 titres sur papier. Les éditeurs se heurtent à des difficultés juridiques et techniques comme la révision des contrats d'auteur ou le remaniement de certains ouvrages vers plus d'interactivité (son, vidéo, zoom...). Un investissement qui explique leur réticence. Comme le souligne Stéphane Aznar, directeur des éditions Harlequin, «*c'est la poule et l'œuf : si le marché n'est pas prêt, c'est parce qu'il n'y a pas d'offre et s'il n'y a pas d'offre, il n'y a pas de marché.*»

Le prix est aussi un frein. Selon une étude du Motif (observatoire du livre et de l'écrit en Ile-de-France), pour 84% des personnes interrogées, l'e-book est trop cher : un livre vendu 22,90 € en librairie le sera 15,99 € en numérique. «*Là où le bât blesse vraiment, c'est quand le livre passe en poche*», dit Hadrien Gardeur. La baisse de 30% par rapport à l'imprimé n'est alors pas répercutée. Au mieux, les prix s'alignent sur ceux du poche. «*Certains font croire que les e-books ne coûtent rien à fabriquer*, se défend Éric Lévy, directeur des opérations chez Éditis. Ce

«**Il faut défendre une industrie du livre qui n'est pas dictée par Amazon ou Apple**»

ALEXIS ESMENARD,
RESPONSABLE NUMÉRIQUE D'ALBIN MICHEL

n'est pas vrai, il y a des investissements massifs en informatique... Les prix pratiqués sont raisonnables.»

«*Raisonnable ou pas, ce n'est pas juste aux yeux du lecteur*», rétorque Claire Deslandes, directrice éditoriale des Éditions Bragelonne. Spécialistes de la science-fiction, elles ont vite conclu que le numérique exigeait qu'on abandonne le système de tarification classique. Leurs e-books valent 9,99 € en nouveauté et 4,99 € en poche. Ils représentent déjà 5% des ventes de la maison. «*Il s'agit de créer un modèle commercial différent*», résume Claire Deslandes. Une vision partagée par Michael Tamblin, chef des contenus Kobo, qui exhorte les éditeurs à dépasser «*le paradigme du papier avec un tarif fixe*» et à se servir du prix comme d'un levier pour donner envie aux lecteurs de découvrir de nouveaux auteurs. Harlequin a su mettre à profit cette flexibilité du numérique, qui représente 10% de son chiffre d'affaires. Sa recette ? Faire varier les prix en fonction de la longueur du texte - plus c'est court, moins c'est cher, de 99 centimes à 15 euros, et multiplier les offres d'essai gratuit.

À l'heure d'envisager des modèles similaires, la crainte de déstabiliser le marché traditionnel en retient beaucoup. Le livre de poche est particulièrement menacé, car il ne présente pas la plus-value matérielle du grand format. Plus facile à stocker et potentiellement moins cher, l'e-book

pourrait en être l'assassin... Ou sa relève, suggère Hadrien Gardeur, qui souligne que la marge des éditeurs sur le numérique serait, à terme, supérieure à celle du poche, dont les ventes baissent. Mais c'est surtout la perte de contrôle du marché que les éditeurs redoutent. *« Il faut défendre une industrie du livre qui n'est pas dictée par Amazon ou Apple, plaide Alexis Esmenard, responsable numérique d'Albin Michel. C'est ce qu'on fait et c'est le prix de la protection de la création. »* Jean-François Gayraud, ex-éditeur papier fondateur de Numeriklivres, voit là une excuse pour ne pas remettre en question « l'économie de l'emballage » que le numérique, en recentrant le livre sur le contenu et non le contenant, serait en train de bousculer. *« Il faut pousser l'e-book à se lancer parce qu'il va permettre à la lecture de reprendre sa place dans une société plongée sur les*

écrans », estime-t-il. D'autant que, selon le baromètre Sofia-SNE-SGDL, 63 % des « e-lecteurs » achètent autant d'œuvres imprimées qu'avant...

Mais sur les moyens d'aider le livre numérique à décoller en France, la plupart des éditeurs bottent en touche. *« Dans votre question, dit Éric Levy, chez Éditis, il y a l'idée qu'on voudrait que le marché se développe. On ne veut pas forcément. Enfin, si, mais on ne veut pas accélérer son développement. »* *« Nous ne sommes là ni pour pousser, ni pour freiner, mais pour accompagner »*, estime Alexis Esmenard chez Albin Michel. *« Les choses se feront naturellement, il n'y a pas d'action à poser »*, affirme Catherine Cussigh, directrice du développement d'Hachette.

« Mais si on ne cherche pas à développer, on freine, de fait » analyse Françoise Benhamou, professeur à Paris-XIII et spécia-

liste de l'économie de la culture et du numérique. *Faute d'aller plus vite, les éditeurs risquent de laisser la voie libre aux géants américains. Mieux vaut être proactif que de contempler ensuite un marché qui est né sans nous ou, pire, à travers le piratage. C'est la leçon minimale qu'on peut tirer de l'expérience de la musique. »*

Comme le disent les responsables d'Amazon, qui ont bâti leur succès sur cette prise en compte, il y a le point de vue des éditeurs et celui des lecteurs. *« En tant que gestionnaires de groupe, les éditeurs ont peut-être raison de ne pas favoriser l'avènement de l'e-book. Mais aux yeux du lecteur, ils ont tort, conclut Alexandre Levasseur, directeur commercial du diffuseur de livres numériques e-Dantes. Or notre seul vecteur de survie, c'est le lecteur. Si on le prend pour un idiot, il nous le rendra au centuple. »* ■

DOCUMENT 8

LE POINT SUR PNB

PNB est un projet interprofessionnel piloté par Dilicom et soutenu par le CNL (Centre national du Livre).

PNB n'est pas une offre de livres numériques.

PNB n'est pas un logiciel permettant de gérer le prêt ou la consultation en bibliothèque. PNB est un dispositif d'échange d'informations (données commerciales, métadonnées descriptives, juridiques et techniques, données de gestion : état des droits de consultation, statistiques...) entre éditeurs, libraires et bibliothèques, dont le but est de faciliter le développement d'offres de livres numériques pour les bibliothèques.

Quel est le rôle de Dilicom ?

Dilicom met en place des échanges standardisés entre les différents acteurs permettant l'interopérabilité de leurs systèmes d'information et joue le rôle de tiers de confiance, en garantissant la validité des droits acquis par les bibliothèques et le respect des conditions d'accès et d'usage des livres numériques définies par les éditeurs.

Qui sont aujourd'hui les partenaires de l'expérimentation ?

- Des bibliothèques : BM de Grenoble ; Bibliothèques de la Fédération Wallonie-Bruxelles (sous réserve) ; Bibliothèque de l'Institut catholique de Paris
- Des libraires : Librairie du Square (Grenoble) ; Librairie Dialogues (Brest) ; Librairie L'Armitière (Rouen)
- Des distributeurs numériques : De Marque (Éditeurs du Québec, Canada) ; Eden Livres (Gallimard, Flammarion, La Martinière Groupe, Actes Sud.) ; E-Plateforme (Belfond, La Découverte, Nathan.) ; Immatériel (Publie.net, PUF, Bragelonne, Eyrolles.) ; Iznéo (Bamboo, Casterman, Dargaud, Dupuis, Le Lombard.)
- Le CNL

Les distributeurs proposent-ils une offre commune aux bibliothèques ?

Non. Chaque distributeur, voire chaque éditeur décide des conditions tarifaires ainsi que des conditions d'accès et d'usage de leur catalogue.

Dans tous les cas cependant, qu'il s'agisse d'offres de streaming ou de téléchargement, l'achat est effectué titre à titre via les libraires.

Plusieurs paramètres peuvent être utilisés par les éditeurs pour définir leur offre :

- Nombre d'utilisateurs simultanés
- Durée de mise à disposition de l'offre
- Nombre d'emprunts autorisés
- Durée maximale d'emprunt
- Accès in situ ou ex situ
- Streaming ou téléchargement

Comment la bibliothèque met-elle en œuvre PNB ?

Deux possibilités :

- soit elle adapte son SIGB de manière à ce qu'il puisse non seulement intégrer les métadonnées (y compris extraits à feuilleter, vidéos), des livres numériques dans son catalogue mais aussi intégrer les API Dilicom permettant d'afficher le lien vers le fichier sélectionné par l'utilisateur identifié, de mémoriser les consultations et sélections de chaque usager, de conserver la trace des droits acquis et résiduels ... et bien sûr de gérer le téléchargement et le streaming ;
- soit elle développe une interface web dédiée communiquant avec l'OPAC et intégrant les API Dilicom.

Dans les deux cas, au-delà de la mise en œuvre des API permettant le fonctionnement de PNB, la couverture fonctionnelle du module SIGB ou de l'interface relève du choix de la bibliothèque.

Comment fonctionnent les acquisitions ?

La bibliothèque sélectionne les titres dont elle souhaite acquérir les droits sur l'interface professionnelle du site de la librairie, qui présente l'ensemble des catalogues des distributeurs partenaires.

Une fois la commande validée, le libraire la transmet au Hub Dilicom qui la transmet à son tour au distributeur. Celui-ci envoie à la bibliothèque les métadonnées des titres acquis.

Où en est-on ? (été 2013)

• Les offres

Deux distributeurs ont présenté leurs offres :

Eden : Le Seuil, La Martinière, Actes Sud, Flammarion, Gallimard, Gallimard jeunesse, avec des variations selon les éditeurs, mais un modèle commun :

- téléchargement chronodégradable
- définition d'un nombre de prêts maximum par titre acquis + pour certains éditeurs d'une durée de licence
- streaming in situ illimité pendant la durée de la licence et tant que les droits n'ont pas été intégralement consommés.

Immatériel : 9000 titres d'un grand nombre d'éditeurs :

- streaming in situ et ex situ illimité
- bouquet sélectionné au titre
- abonnement annuel avec tarif défini en fonction du nombre de titres (par tranche) et du nombre d'habitants de la collectivité.

E-Plateforme (Eeditis) : annonce d'une offre à l'automne.

• Le calendrier

Les bibliothèques partenaires ne seront pas en mesure de démarrer l'expérimentation avant début 2014. A Grenoble, une consultation est en cours pour le développement de l'interface bibliothèque.

L'expérimentation devrait durer 1 an. Un premier bilan sera présenté à l'IFLA 2014.

Rapport Lescure : "L'offre numérique en bibliothèque n'est pas à la hauteur"

Le rapport de Pierre Lescure sur "L'acte 2 de l'exception culturelle : contributions aux politiques culturelles à l'ère numérique" ne se penche pas seulement sur le sort de l'Hadopi ou sur l'hypothèse d'une taxation des smartphones. De façon moins médiatique, il s'intéresse aussi à la question de la numérisation des bibliothèques publiques (fiche A13 du rapport, pages 185 à 193). Avec un constat sans appel : "L'offre numérique en bibliothèque, aujourd'hui très peu développée, n'est pas à la hauteur des missions de ces institutions et des attentes du public."

La France à la traîne

Selon le rapport, 1% seulement des bibliothèques françaises (et 4% des bibliothèques de niveau 1) disposent aujourd'hui d'un fonds de livres numériques. Or un rapport de l'Idate (Institut de l'audiovisuel et des télécommunications en Europe) indique que la part des grandes bibliothèques proposant une forme de prêt numérique s'élève, en 2012, à 100% des grandes bibliothèques suédoises, environ 75% des grandes bibliothèques nord-américaines, environ 71% des grandes bibliothèques de Grande-Bretagne et environ 16% des grandes bibliothèques allemandes.

La mission explique cette défaillance française par le fait que "le 'prêt numérique' se heurte à l'absence de cadre juridique adapté : la licence légale instaurée par la loi du 18 juin 2003 ne s'applique qu'au prêt de livres imprimés et aucun accord global n'a été conclu avec les représentants des auteurs et des éditeurs". Une autre raison réside dans la crainte des ayants droit et des distributeurs physiques face au brouillage que l'offre numérique induit entre le circuit commercial et le prêt en bibliothèque. La numérisation remet en effet en cause deux principes de base du prêt physique : la logique d'exclusivité et non simultanément du prêt.

Faute d'offre et face à l'hétérogénéité des modèles économiques et des dispositifs techniques utilisés, "les bibliothèques peinent à proposer à leurs usagers une offre numérique large, variée et cohérente", ce qui place la France dans une situation de "retard manifeste sur les pays comparables".

Trois mesures pour sortir de l'impasse

Pour sortir de cette impasse, le rapport Lescure propose trois mesures. La première - et la plus importante - consiste à sécuriser le cadre juridique de l'offre numérique en bibliothèque.

Pour cela, il préconise "d'inciter les éditeurs à mettre en place, sur une base volontaire, une gestion collective des usages numériques en bibliothèques". Réaliste, la mission suggère, à défaut d'un tel accord, d'ouvrir une réflexion à l'échelle communautaire, en vue d'une éventuelle révision des directives européennes concernées (2001/29 et 2006/115).

La seconde mesure consiste à encourager le développement d'offres reposant sur un contrôle d'accès à l'abonnement et sur des DRM de type "tatouage numérique". Dans le même temps, il conviendrait de modifier la loi sur le prix unique du livre numérique pour "obliger les éditeurs à proposer une offre claire, transparente et non discriminatoire spécifique en direction des bibliothèques".

Enfin, le rapport préconise d'inscrire dans les dispositifs d'aide publique (Centre national du livre, aides aux librairies...) une incitation au développement de l'offre numérique en bibliothèque. Les aides du CNL à la numérisation pourraient ainsi être conditionnées à la mise à disposition des livres numérisés en bibliothèques. Pour leur part, les librairies bénéficiaires d'aides publiques seraient incitées à conclure des partenariats avec les collectivités territoriales, en vue de développer l'offre numérique en bibliothèque.

www.localtis.info
15 mai 2013

liseuses en bibliothèque :

le rendu du prêt

Les bibliothèques sont de plus en plus nombreuses à proposer l'expérience de la lecture numérique à leurs usagers. Des expériences qui montrent que le prêt de liseuses reste un modèle à construire.

Haute-Savoie (un service interdépartemental créé par l'Assemblée des Pays de Savoie), plusieurs établissements de Savoie et de Haute-Savoie proposent depuis l'automne 2011 des liseuses à leurs usagers. Un modèle est mis à disposition des lecteurs dans 22 des 400 bibliothèques que compte le réseau des deux départements. Cette expérience vise plusieurs objectifs selon Alain Tachet, responsable du service

25 liseuses de la marque Bookeen qui ont été acquises par Savoie-biblio. Chargées d'une trentaine de titres appartenant à différents genres (roman, policier, essai, science-fiction, etc.), elles ont vite rencontré leur public : « *Après cinq mois de prêt, nous ressentons une attente importante de la part des usagers*, souligne Guillaume Jouan, bibliothécaire ; *nous avons retenu une offre éditoriale privilégiant les best-sellers de longue durée* ». Parmi ces gros vendeurs figurent Bernard Werber, Hubert Reeves ou Bernard Pivot.

questionnaire et entretiens semi-directifs

Afin de mieux cerner les usages des lecteurs, ceux-ci sont invités à remplir un questionnaire portant sur la qualité de l'appareil, la pertinence des contenus proposés, leurs souhaits... Bonne nouvelle : alors que l'expérience n'est pas encore terminée, les lecteurs ont joué le jeu et une centaine de questionnaires sont déjà parvenus aux bibliothécaires ; ces derniers avaient fixé un objectif de 200 réponses. En cours de dépouillement, ces questionnaires feront l'objet d'une communication auprès des personnels dans les mois qui viennent.

Dotée d'un budget de 10 000 euros, l'expérience est accompagnée par le consultant Philippe Cazeneuve qui supervise la construction du questionnaire, le traitement et l'analyse des réponses, ainsi que la mise en place d'entretiens semi-directifs auprès d'un échantillon d'usagers.

Prévue pour durer jusqu'au mois de juin 2012, cette expérience conduit Alain Tachet à un constat : « *Il reste encore beaucoup à faire pour améliorer l'offre éditoriale numérique. Le prêt de liseuses en bibliothèque reste un modèle à construire* ».

■■■■■



Repérer les publics concernés par la lecture numérique, tester les usages, vérifier l'écosystème de valorisation des liseuses...

en quelques mois, les usagers des bibliothèques françaises ont pu se familiariser avec les liseuses électroniques. À Issy-les-Moulineaux, à Nantes, à Chelles, à Toulouse ou à Caen, les expériences de prêt aux lecteurs se sont multipliées. À ce jour, plusieurs dizaines d'établissements – bibliothèques publiques et universitaires – ont fait le choix de proposer à leurs usagers de découvrir la lecture numérique sans bourse délier.

À l'initiative de Savoie-biblio, bibliothèque départementale de prêt de Savoie et de

réseaux numériques et évaluation : « *Nous souhaitons repérer les publics concernés par la lecture numérique, tester les usages, vérifier l'écosystème de valorisation des liseuses et vérifier les capacités des fournisseurs de l'offre éditoriale avec lesquels nous travaillons* ».

Ce prêt de liseuses s'inscrit en effet dans un vaste plan de valorisation de ressources numériques et de médiation. Il a été précédé, pendant une année, d'ateliers destinés à établir des liens avec des constructeurs de liseuses et à réfléchir au choix des contenus. Ce sont finalement

■■■■

une offre éditoriale universitaire qui laisse à désirer

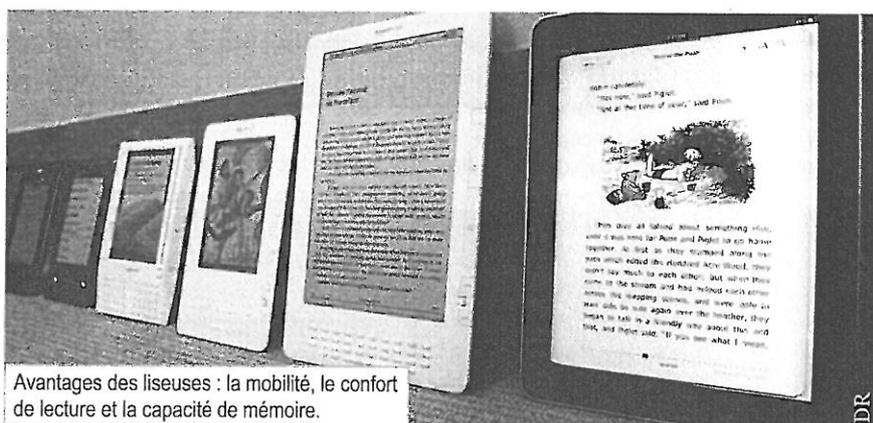
Autre expérience, les bibliothèques universitaires de Caen ont mis en place au mois de novembre dernier un prêt de liseuses au profit de leurs étudiants. 25 unités sont à la disposition des lecteurs. Un chiffre trop modeste pour répondre à la demande : de

ger tous les documents qu'ils souhaitent. Aucun risque de saturation puisque les liseuses sont systématiquement réinitialisées dès leur restitution. Selon les premiers retours d'expérience menées par les BU de Caen, la qualité technique semble convenir aux usagers. En revanche, l'offre éditoriale universitaire de niveau licence laisse à désirer. L'université a décidé de prendre le taureau par les cornes en collaborant avec les éditeurs afin qu'ils étoffent leur catalogue numérique.

Éditions NumérikLivres), ce consultant en prospective du livre et de l'édition dresse un constat : « *Un marché du livre numérisé et du livre numérique émerge avec de nouvelles règles et de nouvelles médiations qui se mettent en place, plus ou moins rapidement, plus ou moins facilement, mais incontestablement* ». Pour autant, il semble écarter l'hypothèse de bibliothèques sans livre. À ses yeux, les usagers n'auraient guère d'intérêt à aller en bibliothèque pour travailler sur leur ordinateur, une activité qu'ils peuvent tout aussi bien faire chez eux.

Pour éclairer leur lanterne, les bibliothécaires pourront également se pencher sur les études, de plus en plus nombreuses, qui sont menées auprès des utilisateurs de liseuses. Le mini sondage lancé fin 2011 auprès de 518 personnes par Hubert Guillaud (Internet Actu) fait apparaître des évolutions intéressantes. Il montre par exemple que les utilisateurs ont tendance à diversifier les documents qu'ils chargent sur leur liseuse. En plus de livres, ils y transfèrent des articles ou des documents non édités. Plus de la moitié des répondants affirment que « *moins de 10 % des contenus qui se trouvent dans leur liseuse ont été achetés* » ! À l'heure où les constructeurs de liseuses mettent en avant le nombre toujours plus important de fonctionnalités, il est intéressant de noter que les usagers n'en utilisent finalement qu'une faible partie. 42 % déclarent ne jamais utiliser le dictionnaire intégré à leur appareil et plus de la moitié (51 %) affirment ne jamais avoir recours au moteur de recherche pour trouver des informations précises dans leurs contenus. Quant à la possibilité d'annoter, elle ne séduit que 22 % des utilisateurs. Parmi les avantages comparatifs que les utilisateurs prêtent aux liseuses, figurent la mobilité, le confort de lecture et la capacité de mémoire.

On méditera enfin ce chiffre tiré d'une enquête menée par la Bibliothèque de Toulouse auprès des professionnels de l'infodoc (bibliothécaires, documentalistes, libraires, éditeurs...) : 48 % d'entre eux estiment que le livre numérique peut être une solution d'avenir pour les bibliothèques. ■



Avantages des liseuses : la mobilité, le confort de lecture et la capacité de mémoire.

l'aveu même des responsables de la BU, il y a au moins un mois et demi de délai avant de pouvoir en emprunter une ! Un programme d'acquisition de nouvelles liseuses est d'ores et déjà envisagé.

Les premiers servis ont pu tester, pendant une semaine, la souplesse des appareils. Il leur est par exemple possible de téléchar-

l'hypothèse de bibliothèques sans livres

Pour Lorenzo Soccavo, le monde des bibliothèques doit désormais se poser la question de son avenir à l'aune du livre numérique. Dans un essai paru en 2011 (*De la bibliothèque à la bibliosphère*,

⊕ repères

Les lycéens de Chelles comparent liseuses numériques et livres papier

Le Lycée Gaston Bachelard de Chelles (Seine-et-Marne) a lancé le 30 janvier dernier une expérience de prêt de liseuses auprès de deux classes de seconde. Les 70 élèves se partageront 30 liseuses chargées d'une cinquantaine de titres. Le principal intérêt de cette initiative réside dans une comparaison entre lecture numérique et lecture sur papier. Les lycéens sont en effet invités à lire 6 titres, une partie en mode numérique, l'autre partie en mode traditionnel.

Pilotée par le MOTif (Observatoire du livre et de l'écrit en Ile-de-France), cette expérience permettra de préciser les spécificités de la lecture numérique : contenus multimédias, dictionnaires intégrés, prise de notes... Elle constituera également un retour d'expérience sur la perception du livre papier pour une génération totalement aguerrie aux usages numériques et dont on dit qu'elle éprouve de sérieuses difficultés à se concentrer sur un seul objet documentaire à la fois...

L'expérience se poursuivra jusqu'au 1^{er} juin 2012. ■

Bruno Texier

**NE PAS
RETOURNER
LE SUJET
AVANT LE
SIGNAL**